

Le Parlement canadien se réjouira peut-être d'apprendre que sa délégation a été très active, malgré son petit nombre—toutes l'étaient à la suite d'une entente préalable. Je dirais même que nous nous levions longtemps avant l'aube et que nous travaillions tard la nuit. Je devrais peut-être ajouter que, à Helsinki, le jour se lève à dix heures à ce temps-ci de l'année et qu'il fait nuit à quatre heures!

L'ambassadeur du Canada à Helsinki, M. Ernest Côté, nous a fourni une collaboration et une aide excellentes à tous les points de vue. De nombreux députés le connaissent bien, étant donné qu'il a occupé un certain nombre de postes de commande au pays avant d'être nommé ambassadeur en Finlande. La délégation est surtout reconnaissante à M. Peter Dobell, du Centre parlementaire des affaires et du commerce extérieurs, qui était le conseiller de la délégation. Ses conseils ont été inestimables. Je dois ajouter que les dispositions prises à Ottawa par le personnel de l'Association des parlementaires étaient excellentes. On a fait tout le nécessaire pour que notre délégation fonctionne le mieux possible.

Je le répète, les deuxième et troisième comités ont étudié les deux résolutions canadiennes. Le deuxième s'est penché sur les propositions concernant les relations économiques. Le troisième a examiné les propositions concernant la coopération dans les domaines scientifique, technologique, éducatif et culturel, ainsi que les échanges de personnel et de renseignements. J'ai fait partie du premier comité chargé d'étudier la sécurité qui a déclaré ce qui suit:

La Conférence

1. désire que les parlements nationaux contribuent à la création d'une détente et au renforcement de la sécurité en Europe;
2. constate que la sécurité du continent européen dépend, dans une large mesure, de la façon dont chaque État respecte et applique les principes généralement reconnus du droit international régissant les relations entre les États;
3. se rend compte de la nécessité de traduire de façon concrète les principes susmentionnés;
4. exhorte les gouvernements à examiner, à la Conférence sur la sécurité et la collaboration de l'Europe (CSCE), la question du système visant au règlement pacifique des différends et, à aviser au besoin, aux moyens de l'améliorer;
5. invite les parlements et gouvernements de chaque État à songer:

a) à prendre les mesures nécessaires pour créer une plus grande confiance mutuelle entre les gouvernements intéressés de façon à réduire véritablement les tensions, par exemple en donnant préavis des manœuvres et en échangeant des observateurs;

b) en favorisant une réduction mutuelle et équilibrée des forces et des armes en Europe, par voie de négociations accessibles à tous les États intéressés, en vue de réduire les forces armées et les armes à un niveau moins dangereux et d'assurer une égale sécurité aux États, tout en tenant compte du fait que le problème du désarmement est un élément constituant essentiel de la sécurité;

c) en recourant à des modes d'action concertée pour combattre le terrorisme en Europe et appuyer la ratification des conventions internationales dans ce domaine.

En terminant, j'ose croire que mon initiative est conforme au procédé, excellent à mes yeux et dont je souhaite le maintien au cours des années à venir, en ce qui concerne le travail des associations parlementaires, comme l'a fait remarquer le motionnaire.

L'union interparlementaire

M. Barnett J. Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de prendre part à cette discussion. J'accueille avec plaisir la façon de procéder instaurée par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Je crois qu'elle constitue un excellent précédent qui garantira que seront consignés officiellement et discutés sérieusement au Parlement les délibérations et les rapports de conférences de ce genre. Je suis particulièrement heureux de parler après le député de Malpeque (M. MacLean) qui, avec sa modestie habituelle a dit à la Chambre qu'il était le chef nominal de la délégation. Il en était en fait le chef dans toute la force du mot. Il s'est acquitté de ses fonctions avec dignité et distinctions et nous devrons, je crois, lui en être reconnaissants.

Des voix: Bravo!

M. Danson: J'ai été fort heureux de faire partie du troisième comité connu à la conférence sous le nom de comité des affaires sociales et culturelles. J'ai toujours été social, mais on ne m'a jamais accusé d'être culturel. Le nom complet du comité était: comité chargé d'étudier les propositions en vue de la coopération dans les domaines de la science, de la technologie, de l'éducation et de la culture, ainsi que les échanges de personnes et de renseignements. C'est précisément ces échanges de personnes qui revêtaient pour nous un intérêt particulier, comme l'a dit le député de Fundy-Royal.

En fait, il était nécessaire d'amener le Canada à s'intéresser à une conférence portant sur la sécurité et la coopération européennes, même en théorie, pour replacer les réunions dans un contexte approprié. Comme l'a déjà dit le député de Fundy-Royal, la nature même du Canada nous fournit notre contexte et notre objectif européens. Je ne veux pas dire par là que nos populations autochtones sont moins importantes. C'est que les Canadiens en très forte proportion sont d'ascendance européenne et que notre culture a des racines profondes en Europe. Des Canadiens ont combattu en Europe pendant deux guerres mondiales et ils sont actuellement présents dans la sécurité européenne grâce à l'OTAN. Nous ne pouvons donc pas renier cette présence; nous devons la nourrir et la favoriser, non seulement parce qu'elle enrichit notre culture et qu'un grand nombre de peuples sont représentés au Canada, mais pour la raison bien pragmatique que nous avons tout intérêt à conserver notre position en Europe.

• (1720)

Bien que nous ayons de très grandes difficultés à conserver notre identité sur notre propre continent, le monde se scinde en blocs de sécurité et de solidarité économique et nous ne voulons pas être rangés à l'écart ou nous isoler nous-mêmes. La présence canadienne a donc été des plus légitimes et les délégués à la conférence nous ont écouté avec intérêt quand nous avons parlé de la composition ethnique de notre pays. Je regrette de ne pas avoir apporté les statistiques utilisées à Helsinki, mais après les Britanniques et les Français, les Italiens et les Allemands constituent les groupes ethniques les plus forts. Les Ukrainiens viennent en cinquième position. En examinant la suite de la liste, on constate que tous les pays qui avaient des représentants à la conférence ont envoyé des immigrants au Canada, à l'exception peut-être de la République de Saint-Marin. Je pense que cela a impressionné les délégués et placé notre pays dans sa juste perspective.